

PÉTITION A L'ATTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

Pétition contre le bruit sur les rives du Rhône du Pont Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, (chemin des Saules et chemin des Falaises).

A l'origine, l'intention de la construction des pontons était de rendre accès à la baignade de façon conviviale, avec possibilité de se sécher sur les pontons sans se coucher sur des crottes de chien.

Voici 3 témoignages parmi ceux observés depuis les falaises de St-Jean :

- 1) sur les pontons, des dealers font des affaires, les échelles les aidant à faire leurs échanges dans l'eau.
- 2) Tout l'été, jusqu'en septembre, il y a du vacarme, des cris, des rires stridents jusqu'à 4h, 5h, du matin. Le bruit est porté par l'eau et monte les falaises.
- 3) Vu fin août 4 agents de la police municipale au dernier ponton de la Jonction s'adresser à 6-8 hommes jouant leurs sonos à fond, puis les municipaux ont fouillé la pointe. Au chemin des Falaises, du « rap » très fort, puis des cris désespérés s'entendaient, cela jusqu'à minuit.

Les signataires (citoyens ou non) demandent :

- Que soit mentionnée, sur les panneaux d'avertissement à la population, une interdiction d'utiliser des radios et des amplificateurs, avec, par exemple, des pictogrammes montrant ces objets biffés d'une croix.
- Le calme dès 22h00 et le dimanche toute la journée.
- Le passage de patrouilles de police ou d'organismes de surveillance, puisque des gens bruyants, voire des dealers, occupent ces rives et vocifèrent, parfois jusqu'à 4h00 du matin au moins.
- La fermeture des pontons à 22h00.
- La pose de pictogrammes illustrant, par exemple, une bouteille biffée d'une croix, afin qu'on ne jette pas des ordures dans le Rhône, puisque la Ville a installé des poubelles pour les déchets.

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE P. LOCALITE	SIGNATURE
-----	--------	---------	---------------------	-----------


Adresse : Ville de Genève, Commission des Pétitions, C.P. 3983, 1211 Genève 3

Ronald et Sarah Bodmer  
28A, rue de St-Jean

1203 - Genève

RECOMMANDEE

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
26 OCT. 2012
Avaliser par:
Copies:

Genève, 24 octobre 2012

Bureau du Grand Conseil  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

1204 - Genève

Concerne : Pétition et observations concernant la construction d'un ponton sur les rives du Rhône (requête no 105277, publiée dans la FAO du 25 sept. 2012)

Messieurs,

Par la présente, nous vous adressons par courrier recommandé nos signataires d'une pétition contre les nuisances le long des rives du Rhône, ainsi que copie de nos « observations » au Département de l'Urbanisme.

Nous pensons recevoir encore d'autres signatures en plus de ces 200 ci-jointes !

En espérant que vous en ferez bonne réception, et que vous verrez l'envergure et la nécessité de cette entreprise contre les nuisances multiples dans le temps et l'espace le long des rives du Rhône, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées,

*S. Bodmer*

Ci-joint copie de la FAO du 25 septembre,  
De nos « observations » au Département de l'Urbanisme

Ronald et Sarah Bodmer  
28A, rue de St-Jean

1203 - Genève

RECOMMANDÉE

Genève, le 23 octobre 2012

Département de l'Urbanisme  
Office de l'Urbanisme  
Case postale 224

1211 - Genève 8

Concerne : requête no 105277  
Publiée dans la FAO du 25 sept. 2012

Mesdames, Messieurs,

En tant que membre retirée du comité de Gestion de la PPE de l'immeuble sis au 28A, rue de St-Jean, je viens par la présente vous faire part de nos observations contre la réalisation d'un ponton, sis au sentier des Saules, cf. Feuille d'Avis officielle de la république et Canton de Genève no 1800 du mardi 25 septembre 2012 (cf. Annexe).

A l'origine, l'intention de la construction actuelle des pontons était de rendre accès à la baignade de façon conviviale, avec possibilité de se sécher sur les pontons sans se coucher sur des crottes de chien.

Voici trois des témoignages que nous pouvons vous apporter concernant les nuisances qui se sont aggravées depuis la construction des pontons existants, cette année 2012 étant pire que 2011. Ces témoignages sont directs car nous habitons exactement face aux pontons :

- 1) sur les pontons, des dealers font des affaires, les échelles les aidant à faire leurs échanges dans l'eau.
- 2) de tout l'été, jusqu'en septembre, il y a du vacarme, des cris, des rires stridents jusqu'à 4h, 5h. du matin. Le bruit est porté par l'eau et monte les falaises.
- 3) A 23h00h, vu fin août 4 agents de la police municipale sortir d'un véhicule au dernier ponton de la Jonction s'adresser à 6-8 hommes jouant leurs sons à fond, puis les agents municipaux ont fouillé la pointe de la Jonction. En face, au chemin des Falaises, du « rap » très fort, puis des cris désespérés s'entendaient, cela jusqu'à minuit.

Une minorité de la population s'impose par le bruit et l'incivilité à la majorité des habitants qui souffrent du bruit et des incivilités, et de la petite criminalité en croissance le long des berges du Rhône. Du plus, un nouveau ponton aussi long que 160 mètres permettra d'ouvrir plus d'espace à l'accumulation de telles incivilités et immondices.

Habitants des rives du Rhône depuis 1992, nous nous sommes baignés avec convivialité et plaisir chaque année, ce qui n'est plus le cas depuis la construction des pontons. Sans compter des dommages faits à la faune : il n'y a plus de grèbes, de rares harles, foulques, les faucons ne passent plus ni les hérons.

Nous vous prions de bien vouloir nous tenir informés de la suite de cette requête, et de nous informer de la délivrance potentielle d'une autorisation de construire le ponton.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées,



Annexe : copie de la Feuille d'avis officielle du 25 septembre 2012

Copie à : Monsieur Pierre MAUDET  
Département de la Sécurité  
14, rue de l'Hôtel de Ville – 1204 – Genève

Copie au Service du Conseil Municipal  
Bureau du Conseil Municipal  
Palais Eynard  
4, rue de la Croix-Rouge

1204 - Genève

Copie au Bureau du Grand-Conseil  
2, rue de l'Hôtel de Ville

1204 - Genève

# VENTE D'APPARTEMENTS

## AUTORISATIONS (art. 39 LDTR)

### DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

REQUÉRANT ET PROPRIÉTAIRE DE L'APPARTEMENT	OBJET	LIEU ET COMMUNE	ACQUÉREUR DE L'APPARTEMENT	PRIX DE VENTE
Barbey, R.P.	Appartement No 2.01 de 4 pièces au rez-de-chaussée	Petit-Saconnex, 11, av. Trembley	Ody, B. & M., Mme	500 000 F
Consorts Waltenspühl	Appartement de 5 pièces composé des lots No 7.01 en attique et No 8.01 galerie aux combles	Petit-Saconnex, 11, av. Trembley	Jacquemyns, Y., et Heggin Jacquemyns, G., Mme	2 027 000 F
Gully, Hans, R. & D. M., et Mme	Appartement No 11.01 de 2 pièces en superstructure	Bains-Vives, 77, rue de Florissant	DEZARIS, De Mont, M. & M. & C.	750 000 F
Reichen, J.-P.	Appartement/studio No 10.02 au 8e étage	Grand-Saconnex, 11, ch. Taverney	Barut-Wanayo, R., Mme	195 000 F

En vertu de l'article 39 de la Loi sur le droit de bâtir, les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation du 25 janvier 1958, ainsi que les démolitions, transformations et rénovations de constructions publiques, et des usages qui en résultent, sont soumis à l'autorisation administrative, auprès du Tribunal administratif de première instance (adresse: 4, rue Ami-Emile, Genève, case postale 3888/121, Suisse).

# REQUÊTES EN AUTORISATION

## OFFICE DE L'URBANISME

### DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

REQUÉRANT	MANDATAIRE	NATURE DE L'OUVRAGE	DÉROGATIONS DEMANDÉES	ABATAGE D'ARBRES**	ZONE DE CONSTRUCTION*	PARCELLE	FILE	COMMUNE ET LIEU	PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE
A. DEMANDES DÉFINITIVES									
PPB / Zénith	Schenk, C. Arch.	Construction d'un bâtiment à usage principal d'habitat en toiture				2274	15	Ruisin, 2, rue Chablais	PPB / Zénith
Maison de Vessy	Trebelljahr, C., Mme Architectes Associés p.a. ACAU	Construction et rénovation d'un établissement médico-social HSE; modifications diverses du projet initial concernant l'annexe			Agr., dév. 3	2765, 2766, 6027	2	Veyrier, 85, rte de Veyrier	Maison de Vessy
Pallo, G. & J. B.	Holsbooner, J. Arch.	Construction d'un garage en terre				4933	06	Cité de la Vallée, 1, rue de la Vallée	Pallo, G. & J. B.
ETIC pour The Kooples Switzerland		Transformation et rénovation intérieure d'un atelier, pose d'enseignes non lumineuses			I, VV	4966	22	Cité, 7, rue du Perron	Ville de Genève
Nelco		Installation de panneaux solaires en toiture				2407	1	Meyrin, 4, rue de la Vallée	Nelco
Swisscom (Suisse) SA Wireless Access		Modification d'une installation de téléphonie existante	14 LCI		4B prot.	7177, 7249	20	Bernex, rte de Chancy	Etat de Genève
Etat de Genève DIRM - DIRM - Canton de Genève	De Combes, V. arch. de Atelier De Combes Rampli SA	Réalisation d'un ponton				1747	1	Chêne, 1, rue de la Vallée	Etat de Genève
Hôpitaux universitaires de Genève	Spuri Nisi, O., arch.	Construction de seize villas contiguës, couverts, abri PC, locaux techniques, zone déchets, parking extérieur, place de jeux	59 LCI		S	5372, 5572, 5573	39	Thônex, 16 à 46, ch. du Pont-Bochet	Hôpitaux universitaires de Genève
Ville de Genève Département de construction aménagement de SAM		Aménagement extérieur				1016	1	Chêne, 1, rue de la Vallée	Ville de Genève

